Une image contenant clipart, logo, Graphique, dessin

Description générée automatiquement

**CHARTE SPORTIVE ET ETHIQUE DE LA CHAPELAINE HANDBALL**

Cette charte fixe le cadre général des bonnes pratiques auxquelles doivent souscrire toutes lespersonnes participant à la vie du club. Elle est définie par le Bureau et validée par le Bureau Elargi.

Elle est fondée sur des principes de déontologie du sport et doit contribuer à faire de la Chapelaine Handball un club ou chacun puisse s’épanouir sainement.

# LE JOUEUR

Une Attitude Respectueuse:

* Chaque joueur est tenu d’avoir une attitude respectueuse en toute circonstance :vis-à-vis de tous les membres du club, de tout visiteur, de ses adversaires, des arbitres et de tous les officiels. Il convient de garder sa dignité en toutes circonstances.

Le Respect des Bénévoles:

* Chaque joueur accepte et respecte l’autorité des membres du Bureau, du Bureau Elargi et des entraîneurs. En cas de mauvais comportement, ces cadres ont toute autorité pourrappeler les règles d’éthique.
* Chaque joueur respecte les plans d’entraînement établis par les entraineurs du club.

Un Comportement Individuel Exemplaire:

* Chaque joueur doit se préparer avec sérieux, sans recours à des artifices tel que le dopage.
* Chaque joueur s’engage à venir aux entrainements et aux matchs dans un état compatible avec la réalisation de performances satisfaisantes (heures de sommeil suffisantes, hydratation et alimentation adaptées, absence d’alcoolisation, …).
* Chaque joueur doit respecter le matériel mis à sa disposition par le club, être à l’heure àl’entraînement et aux rendez-vous des matchs.

Le Fair-Play quel que soit le Résultat:

* Les joueurs doivent reconnaître dignement la supériorité de l’adversaire dans la défaite, accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser les autres équipes, refuser de gagner par des moyens illégaux (tricheries, dopage….etc.)

# L’ENTRAINEUR

Une Attitude Respectueuse:

* Chaque entraineur est tenu d’avoir une attitude respectueuse en toute circonstance : vis-à-vis de tous les membres du club, de tout visiteur, de ses adversaires, des arbitres et de tous les officiels. Il convient de garder sa dignité en toutes circonstances

Le Fair-Play quel que soit le Résultat:

* Les entraîneurs doivent reconnaitre dignement la supériorité de l’adversaire dans la défaite, accepter la victoire avec modestie et sans ridiculiser les autres équipes, refuser de gagner par des moyens illégaux (tricheries, dopage….etc.)

Ses Autres Rôles:

* La responsabilité de l’entraîneur s’étend, en plus de l’aspect sportif, au maintien d’un bon esprit d’équipe dans et hors du club.
* Il doit:
  + Être conscient de l’importance de son rôle éducatif, social et moral.
  + Connaître et respecter les règles de son sport et de son club.
  + Respecter les décisions des arbitres.
  + Respecter les entraîneurs, joueurs et supporters adverses, et exiger un comportement identique de ses joueurs. Il en vérifie l’application.
  + Sensibiliser les pratiquants à l’esprit sportif, encourager et récompenser de tels comportements.

# LES PARENTS

* Ils sont un élément fondamental du club. Ils assurent le bon fonctionnement de la vie quotidienne en permettant à leur enfant, par le respect des horaires, de venir pratiquer leurs port le plus régulièrement possible.

Le Respect des Bénévoles:

* La pratique du hand-ball doit être une source de plaisir pour chaque licencié. Il est donc demandé aux parents de respecter le travail de l’entraîneur, de le laisser œuvrer pendant les entraînements et les matchs.
* Etre parent ne signifie pas manager ou arbitrer à la place des personnes responsables et désignées dans ces fonctions tant pour les manifestations à domicile qu’à l’extérieur.
* Cela n’empêche pas les débats et les discussions entraîneurs/parents en dehors du terrain dans la plus grande courtoisie.
* Il est conseillé aux parents de respecter le travail et la progression de leur enfant sans chercher à précipiter inutilement les choses.
* Il est important de féliciter et encourager les enfants mais il faut respecter l’équipe et l’encadrement adverse ainsi que les officiels du match.

Le Fair-Play quel que soit le Résultat:

* Il est demandé à chaque parent d’adhérent d’adopter un comportement poli, respectueux et d’écoute.
* Toutes attitudes antisportives (verbales ou physiques) envers les joueurs, le ou les arbitres, les managers, les spectateurs sont interdites tant dans les enceintes de la commune que dans les lieux extérieurs à l’occasion des déplacements.

# LES AUTRES MEMBRES DU CLUB (membres du Bureau,…)

* Ils s’engagent à respecter l’éthique définie par la présente charte et à la faire respecter.

# MANQUEMENT A LA CHARTE

En cas de manquement au respect de la charte éthique ci-dessus, les sanctions pourraient aller delà simple remontrance verbale faite par un dirigeant constatant un manquement à cette charte, à la suspension de compétitions et entraînements prononcée par l’entraîneur, ou encore l’exclusion du club prononcée par le bureau en cas de fautes graves ou répétées.

AUTORISATION POUR L’UTILISATION ET LE DROIT À L’IMAGE

Autorisation pour l’utilisation et l’enregistrement de l’image

Le club La Chapelaine Handball est une association fondée en 1974 dont le président est Marc VERDONI. Cette association a pour but de promouvoir la pratique (Entrainement et compétition) du Handball de l’école de Handball aux loisirs.

Pour les besoins de la promotion de son activité, le club de La Chapelaine Handball souhaite obtenir l'autorisation de ses licenciés ou de leurs parents pour les licenciés mineurs de l'utilisation et la diffusion de leur images / voix captées par Film / Photos...

Ceci étant préalablement exposé,

Dans le cadre de notre projet de mise en place de communication depuis quelques saisons sur les supports: Facebook, Instagram, Quotidien ou magazine, site internet ,supports inconnus à ce jour, notre club souhaite encadrer l’utilisation et l’enregistrement des images.

**Contexte**

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de notre projet de communication. Cette autorisation est valable pour une utilisation :

Type de donnée: Photo, film et voix,

Durée de l’archivage : Illimité,

Support: Tous Types matériels et immatériels, en tous formats connus ou inconnus à ce jour, Support: Tous type de support matériel et immatériel dont les réseaux sociaux (Site Internet, Instagram, Facebook,) ainsi que les supports presses locaux et nationaux,

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, même si repris plus tard.